

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2158-1-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 19 décembre 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2158-1-2024 modifiant le Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 décembre 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier